



Important

ELECTIONS PROFESSIONNELLES.

La loi du 20 août 2008, dite de "rénovation de la démocratie sociale", nous confère une grande responsabilité, celle de réussir le développement de la CGT sur 2 aspects :

- Implanter la CGT là où elle est absente, en assurant un suivi régulier à partir de syndicats d'entreprise en cohérence avec les territoires.
- Renforcer le syndicat là où il est présent, tout en réduisant l'écart entre nombre de salariés, électeurs CGT et nombre de syndiqués à la CGT.

Sur le deuxième point, la loi sur la représentativité fait que nous ne pouvons plus préparer avec les mêmes méthodes, **les échéances importantes que sont les élections professionnelles.**

Il nous faut mettre en place dans la Fédération un plan de travail qui nous permette d'assurer le suivi de nos bases organisées pour faire de cette question, non pas des rendez-vous ponctuels, mais de s'inscrire dans la durée en cohésion avec toutes les forces de la CGT.

Une des étapes de ce plan de travail est de recenser tous les résultats des élections professionnelles des entreprises de nos branches, afin d'aborder les questions de la représentativité sur 2 aspects :

1. Être prêts pour les futures échéances de 2016, pour mesurer la représentativité dans les 12 branches de notre Fédération.
2. Nous permettre d'assurer le suivi de nos bases organisées. (*Dates des élections, durées des mandats, pourcentage de syndicalisation dans les différentes catégories, etc.*)

Cette étape est indispensable pour construire un plan d'actions adapté en direction des salariés de nos branches pour renforcer et implanter la CGT.

Seul un renforcement important de la CGT, nous donnera les moyens humains et financiers pour obtenir des droits nouveaux et gagner sur les revendications.

Pour atteindre cet objectif et engager un travail de fond avec la direction fédérale, nous vous demandons de faire parvenir aux camarades du pôle Orga de la Fédération, la copie des imprimés officiels CERFA (la direction doit vous donner une copie, voir exemplaire au verso) avec les résultats aux élections de CE au premier tour par collège.

A L'ISSUE DE L'ÉLECTION, L'EMPLOYEUR DOIT TRANSMETTRE (dans les 15 jours) :

2 exemplaires du procès-verbal d'élection ou du procès-verbal de carence à l'inspecteur du travail.

1 exemplaire du procès-verbal d'élection ou du procès-verbal de carence au centre de traitement des élections professionnelles, à l'adresse suivante :

CTEP
TSA 79104
76934 ROUEN CEDEX 9

MT1



Direction Générale du Travail

PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS AU COMITÉ D'ENTREPRISE OU D'ÉTABLISSEMENT MEMBRES TITULAIRES



CE
EL 02

Lire attentivement la notice d'accompagnement disponible sur www.travail-solidarite.gouv.fr (informations pratiques / formulaires)

IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT	COLLÈGE CONCERNÉ	
Raison sociale : _____	DÉNOMINATION DU COLLÈGE LÉGAL : _____	
Adresse : _____	COMPOSITION PRÉCISE DU COLLÈGE : <i>(cocher la ou les cases correspondant aux personnels inscrits dans ce collège)</i>	
Code postal : _____ Ville : _____	Collège unique <input type="checkbox"/>	Ouvriers <input type="checkbox"/> 1
SIRET de l'établissement : _____	1 ^{er} collège : ouvriers, employés <input type="checkbox"/>	Employés <input type="checkbox"/> 2
Autres établissements concernés par l'élection : Liste à compléter au verso	2 ^{ème} collège : techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres <input type="checkbox"/>	Techniciens <input type="checkbox"/> 3
Numéro de convention collective (IDCC) : _____	3 ^{ème} collège : Ingénieurs et cadres <input type="checkbox"/>	Agents de maîtrise <input type="checkbox"/> 4
INFORMATIONS SUR L'ÉLECTION	Autre <input type="checkbox"/>	Ingénieurs <input type="checkbox"/> 5
Durée du mandat des élus : _____ années	Cadres <input type="checkbox"/> 6	
Nombre total de collèges électoraux (y compris celui-ci) : _____	Autres : _____ 7	
S'agit-il d'une élection partielle (si Oui, cochez la case) : <input type="checkbox"/>	<i>(préciser)</i> _____	
Date du précédent scrutin (JJ/MM/AAAA) : _____		

RÉSULTATS CONCERNANT LE 1 ^{er} TOUR			
Date du 1 ^{er} tour (JJ/MM/AAAA) : _____	1. Y a-t-il eu carence ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Nombre de listes présentées au premier tour _____	
A. Nombre d'électeurs inscrits _____	2. Le quorum a-t-il été atteint ?	Nombre de sièges à pourvoir par le collège _____ P = _____	
B. Nombre de votants _____	QUORUM = $E = \frac{A}{2} = \frac{\quad}{2} = \quad =$	Quotient électoral (2 décimales) $G = \frac{D}{P} = \frac{\quad}{\quad} = \quad =$	
C. Bulletins blancs ou nuls _____	<input type="checkbox"/> Non si D est inférieur à E		
D. Suffrages valablement exprimés (B - C) _____	<input type="checkbox"/> Oui si D est supérieur à E		

NOMS et PRENOMS des candidats groupés par liste (sauter une ligne entre chaque liste)

Le nom des candidats élus sera souligné

Sexe H ou F	1	2	3	4	Si le quorum n'est pas atteint, ne pas remplir.							
					5	6	7	8	9, 10, 11			12
Désignation des syndicats ayant présenté des listes (préciser le cas échéant l'organisation interprofessionnelle de rattachement)	Nombre de bulletins valables, isolés par chaque liste (Total égal à D)	Nombre de voix obtenues par chaque candidat	Total des voix exprimées par les candidats de chaque liste T	Nombre de candidats présentés par chaque liste N	Moyenne des voix de chaque liste $V = \frac{T}{N}$ (2 décimales)	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste, inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K+1}$ Jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			ELUS Porter la mention «Élu»	Nombre d'élus par liste	
							1 ^{er} siège 9	2 ^{ème} siège 10	3 ^{ème} siège 11			

Paraphe des membres du bureau de vote

Dans le cas où des listes communes se sont présentées au 1er tour, précisez :

Nom de la liste commune	Noms des organisations entrant dans cette liste (avec intitulé de l'organisation interprofessionnelle de rattachement)	Répartition des suffrages entre organisations (en %)

Signatures du PV par les membres du bureau de vote au verso.